

Objet : Agriculture – Adhésion à la Société d'Economie Alpestre pour l'année 2025

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu la délibération n°29 du Conseil communautaire du 23 septembre 2021 approuvant l'adhésion de la CA Arlysère à la Société d'Economie Alpestre de Savoie et donnant délégation au Président pour renouveler cette adhésion,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à la Société d'Economie Alpestre pour l'année 2025,

Décide

Article 1 : L'adhésion à la Société d'Economie Alpestre de Savoie est renouvelée pour l'année 2025.

Article 2 : Le montant de la cotisation, fixé à 450 €, sera versé à la Société d'Economie Alpestre de Savoie.

Article 3 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 23 juin 2025

Le Président
Franck LOMBARD

